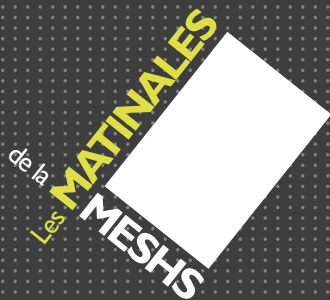




Maison européenne
des sciences de l'homme
et de la société



Petits-déjeuners valorisation

Le droit d'auteur au service de la recherche

Dans le cadre de sa mission de valorisation de la recherche, la MESHS organise une série de rencontres à l'intention des mondes académique et socio-économique.

À travers des exposés concrets sur le droit d'auteur, **Anne-Laure Stérin**, juriste, proposera un panorama pratique du droit appliqué à la recherche.

À chaque session, un chercheur invité partagera ses expériences.

2013

26 septembre

17 octobre

21 novembre

19 décembre

www.meshs.fr

Maison européenne des sciences de l'homme et de la société - MESHS
2, rue des Canoniers - 59000 Lille - Tél. 03 20 12 58 30

Toutes les sessions ont lieu le jeudi, de 8 h 30 à 10 h 30, à la MESHS (salle 2). Elles sont ouvertes à tous.

Ce cycle est organisé par **Myriam Caudrelier** (chargée de valorisation, MESHS) et **Cynthia Pedroja** (responsable du projet humanités numériques, MESHS).

Contacts : myriam.caudrelier@meshs.fr | cynthia.pedroja@meshs.fr

Les fondamentaux du droit d'auteur

Session 1

Intervenante : **Anne-Laure Stérin**, juriste

Cette session permettra de comprendre les règles de base du droit d'auteur, et comment ce droit s'applique concrètement aux activités de recherche.

Voici quelques-unes des questions qui seront abordées : quels documents ou contenus sont protégés par le droit d'auteur ? En quoi consiste le droit d'auteur ? Qui détient ces droits d'auteur ? On étudiera le cas des salariés et des agents publics, ainsi que celui des doctorants, des chercheurs et enseignants-chercheurs. Lorsqu'une œuvre est élaborée dans le cadre de contrats de recherche, qui en détient les droits d'auteur ?

Comment prouver que l'on est bien l'auteur d'une œuvre ? Quels types de dépôts peuvent être utiles à cet égard ?

Dans quels cas peut-on invoquer la citation ou l'usage pédagogique et de recherche, et ne pas demander d'autorisation aux auteurs ?

Droit d'auteur et publication (1/2)

Session 2

Intervenants : **Anne-Laure Stérin**, **Philippe Deboudt**, professeur de géographie à l'université Lille 1, directeur-adjoint du laboratoire Territoires, villes, environnement, société (TVES), et **Hervé Flanquart**, maître de conférences en sociologie à l'université Lille 1, membre du laboratoire TVES

Cette session, consacrée aux contrats d'édition, permettra de comprendre comment fonctionne l'édition en général (non-académique) et d'en caractériser les principes.

Avec qui faut-il conclure un contrat d'édition : les auteurs des textes ? Des images ? Le directeur de collection ? Le coordinateur de l'ouvrage ?

Quelles informations doivent figurer dans un contrat d'édition ? Peut-on utiliser un article ou un livre dans la version élaborée par l'éditeur ? Peut-on utiliser l'image de couverture, la 4^e de couverture ou le résumé ? Qui détient les droits sur un ouvrage collectif, une collection, le fonds de catalogue ?

26 sept. 2013

17 oct. 2013

21 nov. 2013

Droit d'auteur et publication (2/2)

Session 3 - La publication scientifique publique

Intervenants : **Anne-Laure Stérin** et **Gabriel Galvez-Behar**, maître de conférences en histoire à l'université Lille 3, membre de l'Institut de recherches historiques du Septentrion (IRHiS)

Après la session précédente, consacrée à l'édition en général, nous étudierons le cadre juridique de l'édition scientifique. Quelles en sont les spécificités ?

Dans le cadre du mouvement de l'accès ouvert (open access), quelle est la place des archives ouvertes ? Comment publier en organisant le versement des travaux dans les archives ouvertes ? Quelles sont les règles du dépôt et les politiques des éditeurs en la matière ?

19 déc. 2013

Bases de données et logiciels : le droit d'auteur face aux technologies

Session 4

Intervenants : **Anne-Laure Stérin**, **Samuel Bianchini**, maître de conférences en arts et sciences de l'art (arts numériques), membre du laboratoire Cultures, arts, littératures, histoire des sociétés et de des territoires étrangers (CALHISTE) et **David Bihanic**, maître de conférences en arts et sciences de l'art (design), membre du CALHISTE, designer et fondateur de l'agence de création FXDESIGNSTUDIO (FXDS)

Les bases de données sont très utilisées dans la recherche, mais leur régime juridique n'est pas toujours bien connu. Cette session permettra de découvrir comment fonctionne cette protection juridique des bases de données.

Quelles sont les parties de la base qui sont protégées ? Chaque donnée contenue dans la base ou la base dans son intégralité ? Qui détient les droits sur cette base ? Comment organiser juridiquement la mise en ligne d'une base de données, et en encadrer la consultation et la réutilisation ?

Après les bases de données, nous étudierons comment fonctionne la protection juridique des logiciels. Qui détient des droits sur le logiciel : les personnes qui le conçoivent et le développent ? L'entreprise ou l'organisme financeur ? Le prestataire extérieur qui élabore le logiciel au vu d'un cahier des charges ? Dans le cadre d'un contrat de recherche, qui détient les droits sur le logiciel ?

Faut-il déposer un logiciel pour les protéger ? Comment permettre la réutilisation d'un logiciel ? Quelles licences choisir ?

Cette session, comme les autres, s'adresse à la fois aux acteurs du monde socio-économique et aux acteurs du monde académique.

Accès à la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société

2, rue des Canonniers, Lille

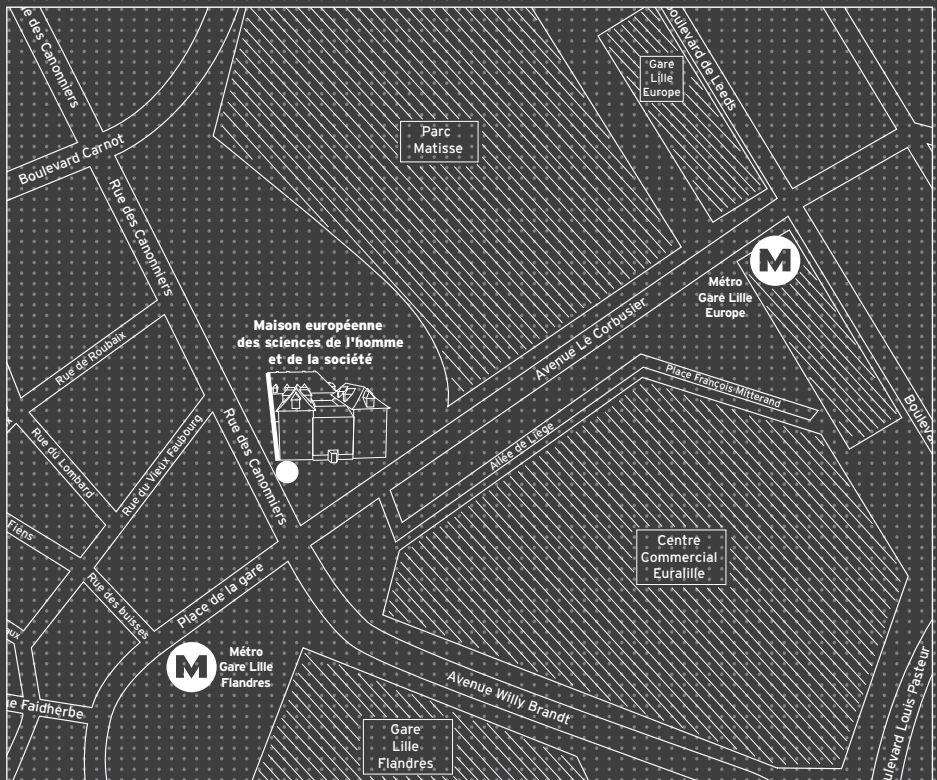
Tél. 03 20 12 58 30

www.meshs.fr

Par l'autoroute : boulevard périphérique, sortie Lille centre / gares

Par le train : gare Lille Flandres ou Lille Europe

Métro / autobus / tramway : toutes lignes, arrêt gare Lille Flandres



Cette manifestation bénéficie du soutien de :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



RÉGION
Nord-Pas de Calais